COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2014/37

Séance ordinaire du 29 Juillet 2014

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*24.07.2014*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*25.07.2014*
- qui ont pris part à la délibération	*13*		

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf juillet à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine, Mme BEAU Mireille, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. Pierre BRUN, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. LALE-CASTAIN Stéphane, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : Mme DESPAGNE Hélène - M. Christian VIEUX

SECRETAIRE : M. Michel JACOD

OBJET : **Eglise Saint André – Travaux Intérieurs – 4ème Tranche**
Consultation – Demande de financement

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER
0 1 AOUT 2014
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Conseil,

L'exposé du rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le dossier de consultation des entreprises tel qu'établi par le maître d'œuvre,

AUTORISE le lancement de la consultation dans cadre d'une procédure adaptée,

ADOPTE le plan de financement suivant :

Coût de l'Opération	FINANCEMENT			
	ETAT 30 %	CONS. GENERAL 30 %	REGION/EUROPE 20 %	AUTIFINANC.
450 000 € HT	135 000 €	135 000 €	90 000 €	
540 000 € TTC				180 000 €

AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter les subventions indiquées ci-dessus et à entreprendre toutes les démarches pour mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

MAIRIE DE MANE (Alpes de Haute-Provence)

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal *n° 2014/38*

Séance ordinaire du 29 Juillet 2014

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*24.07.2014*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*25.07.2014*
- qui ont pris part à la délibération	*13*		

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf juillet à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine, Mme BEAU Mireille, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. Pierre BRUN, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. LALE-CASTAIN Stéphane, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : Mme DESPAGNE Hélène - M. Christian VIEUX

SECRETAIRE : M. Michel JACOD

OBJET : **Eglise Saint André – Travaux Intérieurs – 4ème Tranche**
Contrat de maîtrise d'œuvre
Mission S.P.S.

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER
01 AOUT 2014
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Conseil,

Considérant le diagnostic confié à Monsieur Michel PERRIN pour lister la nature des travaux à entreprendre,

Considérant que cette étude préalable a permis de déterminer l'estimation de ces travaux à 357 177 € H.T.,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer un contrat de maîtrise d'œuvre avec Michel PERRIN, Architecte, pour un montant de 55 005.26 € HT,

AUTORISE également Monsieur Le Maire à signer un contrat avec Monsieur PERRIN pour une mission SPS pour un montant de 4 950 E HT.

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

MAIRIE DE MANE (Alpes de Haute-Provence)

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2014/39

Séance ordinaire du 29 Juillet 2014

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*24.07.2014*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*25.07.2014*
- qui ont pris part à la délibération	*13*		

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf juillet à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine, Mme BEAU Mireille, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. Pierre BRUN, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. LALE-CASTAIN Stéphane, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : Mme DESPAGNE Hélène - M. Christian VIEUX

SECRETAIRE : M. Michel JACOD

OBJET : **Réforme Territoriale**
Motion de soutien

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER
01 AOUT 2014
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Conseil,

Considérant les projets de loi présentés en Conseil des Ministres le 18 juin 2014 concernant une réforme territoriale,

A l'unanimité,

DECIDE d'exprimer son refus :

1 – **de voir amoindrir** les compétences exercées par le Conseil Général au service du territoire rural et des collectivités locales du département des Alpes de Haute Provence,

2 - **De voir remise en cause l'organisation** actuelle des intercommunalités par un simple critère de taille inadapté au terrain de notre département.

DEMANDE par ailleurs que l'opportunité soit donnée aux citoyens des territoires concernés de se prononcer si de tels changements sont envisagés.

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

MAIRIE DE MANE (Alpes de Haute-Provence)

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2014/40

Séance ordinaire du 29 Juillet 2014

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*24.07.2014*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*25.07.2014*
- qui ont pris part à la délibération	*13*		

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf juillet à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine, Mme BEAU Mireille, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. Pierre BRUN, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. LALE-CASTAIN Stéphane, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : Mme DESPAGNE Hélène - M. Christian VIEUX

SECRETAIRE : M. Michel JACOD

OBJET : **Rapport sur l'Eau 2013**

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER
0 1 AOUT 2014
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER
0 1 AOUT 2014
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Conseil,

L'exposé du rapporteur entendu,

A l'unanimité,

ADOPTE le rapport de l'eau tel qu'il est présenté et annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

Le Maire de MANE,

MAIRIE DE MANE (Alpes de Haute-Provence)

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal *n° 2014/41*

Séance ordinaire du 29 Juillet 2014

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	15	date de la convocation :	24.07.2014
- en exercice	15	Date d'affichage :	25.07.2014
- qui ont pris part à la délibération	13		

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf juillet à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine, Mme BEAU Mireille, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. Pierre BRUN, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. LALE-CASTAIN Stéphane, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : Mme DESPAGNE Hélène - M. Christian VIEUX

SECRETAIRE : M. Michel JACOD

OBJET : **Parcelle C n° 623 «Le Petit Briant »**
Cession à Monsieur et Madame Claude RESPAUD

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER
01 AOUT 2014
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Conseil,

Considérant la demande de Monsieur et Madame Claude RESPAUD d'acquérir une parcelle agricole située au Petit Briant, cadastrée Section C n° 623,

Considérant l'estimation du Service de France Domaines qui fixe la valeur de ce bien à 1 100 €,

A l'unanimité,

DECIDE la vente de parcelle C n° 623 à Monsieur et Madame Claude RESPAUD pour le prix de 1 100 €,

LAISSE le soin à Monsieur et Madame RESPAUD de désigner le Notaire de son choix, les frais étant entièrement à la charge de l'acquéreur.

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

MAIRIE DE MANE (Alpes de Haute-Provence)

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER
01 AOUT 2014

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2014/42

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Séance ordinaire du 29 Juillet 2014

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*24.07.2014*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*25.07.2014*
- qui ont pris part à la délibération	*13*		

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf juillet à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine, Mme BEAU Mireille, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. Pierre BRUN, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. LALE-CASTAIN Stéphane, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : Mme DESPAGNE Hélène - M. Christian VIEUX

SECRETAIRE : M. Michel JACOD

OBJET : **Espace Public RESPÄUD - Parking**
Signature des marchés

Le Conseil,

Considérant la consultation des entreprises en date du 09 Mai 2014,

Considérant le résultat de la consultation et l'analyse des offres dressée par le maître d'œuvre,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises suivantes et pour les montants suivants :

Intitulé du lot	Entreprises	Montant H.T.
Lot 1 - «Démolition»	Gpt SEE VALERO/SETP/URBELEC	9 090.00 €
Lot 2 - «VRD»	Gpt SEE VALERO/SETP/URBELEC	28 053.70 €
Lot 3 - «Gros Oeuvre»	Gpt SEE VALERO/SETP/URBELEC	34 512.32 €
Lot 13 - «Electricité»	Gpt SEE VALERO/SETP/URBELEC	6 624.09 €

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

MAIRIE DE MANE (Alpes de Haute-Provence)

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE DE FORCALQUIER
01 AOUT 2014
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2014/43

Séance ordinaire du 29 Juillet 2014

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*24.07.2014*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*25.07.2014*
- qui ont pris part à la délibération	*13*		

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf juillet à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine, Mme BEAU Mireille, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. Pierre BRUN, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. LALE-CASTAIN Stéphane, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : Mme DESPAGNE Hélène - M. Christian VIEUX

SECRETAIRE : M. Michel JACOD

OBJET : **Réhabilitation GONDRAN et Extension réseaux Chemin de St Estève Informations**

Le Conseil,

Considérant que le montant des marchés permet à Monsieur Le Maire de les signer dans le cadre de la délégation accordée par le Conseil Municipal dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil est informé des entreprises et montant retenus :

1 – Immeuble GONDRAN :

Lot	Entreprises	Montant HT
Lot 1 – Démolition	Gpt SEE VALERO/SETP/URBELEC	6 565.00 €
Lot 2 – VRD	Gpt SEE VALERO/SETP/URBELEC	3 616.06 €
Lot 3 – Gros Œuvre	Gpt SEE VALERO/SETP/URBELEC	19 922.39 €

2 – Saint Estève :

Lot	Entreprises	Montant HT
Lot UNIQUE	ALPES SUD TERRASSEMENT	29 182.00 €

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

MAIRIE DE MANE (Alpes de Haute-Provence)

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER
01 AOUT 2014
n° 2014/44
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 29 Juillet 2014

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*24.07.2014*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*25.07.2014*
- qui ont pris part à la délibération	*13*		

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf juillet à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine, Mme BEAU Mireille, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. Pierre BRUN, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. LALE-CASTAIN Stéphane, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : Mme DESPAGNE Hélène - M. Christian VIEUX

SECRETAIRE : M. Michel JACOD

OBJET : **Maltraitance d'animaux**
Prise en charge des frais de maréchal ferrant et recouvrement auprès des propriétaires

Le Conseil,

Considérant le signalement de maltraitance de 3 poneys en pacage sur la Commune de Forcalquier,

Considérant qu'après enquête auprès des riverains, il s'est avéré que la propriétaire de ces animaux est Madame Danielle BOURET domiciliée à Forcalquier Quartier Beaudine,

Considérant l'intervention de la Ligue pour le Cheval qui a fait intervenir en urgence un maréchal ferrant,

Considérant que les frais se sont élevés à 180 € et que seulement 60 € ont pu être pris en charge par la Ligue,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur Le Maire à mandater le complément soit la somme de 120 € au maréchal ferrant au titre des soins procurés aux 3 poneys qui se trouvaient en pâture sur la Commune de MANE,

DIT que cette somme fera l'objet d'un recouvrement auprès de la propriétaire (Madame Danièle BOURET demeurant à Forcalquier),

DEMANDE instamment à la Ligue de récupérer lesdits poneys

DEMANDE à Monsieur Le Maire de saisir les Services Vétérinaires pour signaler le cas de maltraitance.

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

MAIRIE DE MANE (Alpes de Haute-Provence)

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal *n° 2014/45*

Séance ordinaire du 29 Juillet 2014

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*24.07.2014*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*25.07.2014*
- qui ont pris part à la délibération	*13*		

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf juillet à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine, Mme BEAU Mireille, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. Pierre BRUN, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. LALE-CASTAIN Stéphane, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : Mme DESPAGNE Hélène - M. Christian VIEUX

SECRETAIRE : M. Michel JACOD

OBJET : **Location Immeuble BLANC/PIGNATEL – Chemin des Frères**
↳ Remboursement caution à Monsieur Jean-Philippe MARTIN
↳ Location à Monsieur Christophe COLPART et Mme Sabbah AMAROUCH

Le Conseil,

Considérant le préavis adressé par Monsieur MARTIN Jean-Philippe pour l'immeuble BLANC/PIGNATEL sis Chemin des Frères avec un départ au 1er Août 2014,

Considérant les demandes de location,

A l'unanimité

ATTRIBUE le logement à Monsieur Christophe COLPART et Sabbah AMAROUCH

DIT que cette location est consentie moyennant un loyer mensuel de 768 € à compter du 1er Août 2014,

DIT qu'un mois de caution sera versé à la signature du contrat de location,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer ledit contrat,

AUTORISE le remboursement de la caution à Monsieur MARTIN Jean-Philippe soit 728 € (Titre n° 359/Bd 24 du 11.08.2008) en raison d'un état des lieux «sortant» satisfaisant.

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

Le Maire de MANE,

MAIRIE DE MANE
Alpes de Haute-Provence

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal n° 2014/46

Séance ordinaire du 29 Juillet 2014

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*24.07.2014*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*25.07.2014*
- qui ont pris part à la délibération	*13*		

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf juillet à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine, Mme BEAU Mireille, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. Pierre BRUN, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. LALE-CASTAIN Stéphane, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : Mme DESPAGNE Hélène - M. Christian VIEUX

SECRETAIRE : M. Michel JACOD

OBJET : **Location Immeuble ESPIATLIER 2° Etage – Rue du Barri**
↳ Location à Monsieur Philippe GEORGES

REÇU A LA SOUS PREFECTURE de FORCALQUIER
12 AOUT 2014
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Conseil,

Considérant le départ de Michèle FAURE, locataire de l'appartement situé au 2ème étage de l'immeuble ESPITALIER sis Rue du Barri,

Considérant les demandes de location,

A l'unanimité

ATTRIBUE le logement à Monsieur Philippe GEORGES,

DIT que cette location est consentie moyennant un loyer mensuel de 385 € à compter du 1er Septembre 2014,

DIT qu'un mois de caution sera versé à la signature du contrat de location,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer ledit contrat,

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

MAIRIE DE MANE (Alpes de Haute-Provence)

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal n° 2014/47

Séance ordinaire du 29 Juillet 2014

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*24.07.2014*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*25.07.2014*
- qui ont pris part à la délibération	*13*		

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf juillet à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine, Mme BEAU Mireille, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. Pierre BRUN, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. LALE-CASTAIN Stéphane, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : Mme DESPAGNE Hélène - M. Christian VIEUX

SECRETAIRE : M. Michel JACOD

OBJET : **Location Immeuble CHAGNAUD -1er Etage – Le Grand Chemin**
↳ Location à Madame Julie LAGET

REÇU A LA SOUS PREFECTURE
de FORCALQUIER
12 AOUT 2014
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Conseil,

Considérant que l'appartement situé au 1er étage de l'immeuble CHAGNAUD sis Le Grand Chemin est libre de toute occupation,

Considérant les demandes de location,

A l'unanimité

ATTRIBUE le logement à Madame Julie LAGET,

DIT que cette location est consentie moyennant un loyer mensuel de 187 € à compter du 1er Septembre 2014,

DIT qu'un mois de caution sera versé à la signature du contrat de location,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer ledit contrat,

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

Le Maire de MANE,

MAIRIE DE MANE (Alpes de Haute-Provence)

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal *n° 2014/48*

Séance ordinaire du 29 Juillet 2014

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*24.07.2014*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*25.07.2014*
- qui ont pris part à la délibération	*13*		

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf juillet à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine, Mme BEAU Mireille, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. Pierre BRUN, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. LALE-CASTAIN Stéphane, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : Mme DESPAGNE Hélène - M. Christian VIEUX

SECRETAIRE : M. Michel JACOD

OBJET : **Indemnités de fonctions au Maire et aux Adjoints**

REÇU A LA SOUS PREFECTURE
de FORCALQUIER
12 AOUT 2014
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la Loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal,

Considérant sa précédente délibération du 29 Mars 2014 n° 2014/04 qui comporte une erreur matérielle dans le pourcentage appliqué sur l'indemnité des adjoints,

A l'Unanimité,

CONFIRME sa volonté d'appliquer et de fixer le montant des indemnités comme suit :

1 - Indemnité du Maire (Communes de 1 000 à 3 499 habitants)

Taux maximal = 43% de l'IM 821
sur lequel est appliqué le pourcentage de 50%
soit une indemnité brute de 817.31 €

2 -Indemnité des Adjoints (Communes de 1 000 à 3 499 habitants)

Taux maximal = 16.5 % de l'IM 821
sur lequel est appliqué le pourcentage de **50%**
soit une indemnité brute de 313.62 €

La présente annule et remplace la rédaction n° 2014/04

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

MAIRIE DE MANE (Alpes de Haute-Provence)

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2014/49

Séance ordinaire du 29 Juillet 2014

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*24.07.2014*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*25.07.2014*
- qui ont pris part à la délibération	*13*		

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf juillet à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine, Mme BEAU Mireille, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. Pierre BRUN, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. LALE-CASTAIN Stéphane, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : Mme DESPAGNE Hélène - M. Christian VIEUX

SECRETAIRE : M. Michel JACOD

OBJET : **Réalisation d'un contrat de prêt PSPL d'un montant de 300 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réhabilitation de l'immeuble VAQUER sis Les Escaniers**

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DIT que pour le financement de cette opération, le Maire de MANE est invité à réaliser, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un emprunt d'un montant total de **300 000 €** dont les caractéristiques sont les suivants :

• Type	PSPL
• Montant	300 000 €
• TEG	2.25 %
• Durée de la phase d'amortissement	40 ans
• Index	Livret A
• Marge fixe sur index	1 %
• Taux d'intérêt	LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1%
• Périodicité des échéances	Annuelle
• Modalité de révision	SR
• Taux de progressivité des échéances	0 %
• Commission d'instruction	180 €

AUTORISE Le Maire de MANE à signer le contrat de prêt à intervenir avec la Caisse des Dépôts et Consignations et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

REÇU A LA SOUS PREFECTURE
de FORCALQUIER
19 AOUT 2014
REPUBLIQUE FRANCAISE

Ainsi fait et délibéré **à MANE,** *les jour, mois et an que dessus.*

MAIRIE DE MANE Alpes de Haute-Provence

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal *n° 2014/50*

Séance ordinaire du 29 Juillet 2014

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*24.07.2014*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*25.07.2014*
- qui ont pris part à la délibération	*13*		

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf juillet à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine, Mme BEAU Mireille, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. Pierre BRUN, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. LALE-CASTAIN Stéphane, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : Mme DESPAGNE Hélène - M. Christian VIEUX

SECRETAIRE : M. Michel JACOD

OBJET : **Réalisation d'un contrat de prêt PSPL d'un montant de 600 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction d'une nouvelle station d'épuration (Infrastructures d'eau potable et assainissement)**

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DIT que pour le financement de cette opération, le Maire de MANE est invité à réaliser, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un emprunt d'un montant total de **600 000 €** dont les caractéristiques sont les suivants :

• Type	PSPL
• Montant	600 000 €
• TEG	1.99 %
• Durée de la phase d'amortissement	40 ans
• Index	Livret A
• Marge fixe sur index	1 %
• Taux d'intérêt	LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1%
• Périodicité des échéances	Trimestrielle
• Profil d'amortissement	Amortissement prioritaire (échéance déduite)
• Modalité de révision	SR
• Taux de progressivité des échéances	0 %
• Commission d'instruction	360 €

AUTORISE Le Maire de MANE à signer le contrat de prêt à intervenir avec la Caisse des Dépôts et Consignations et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

Le Maire de MANE,

MAIRIE DE MANE
Alpes de Haute-Provence

Jacques DEPIEDS.